



Direction des services Techniques

FB/SC/

Nombre de pages : 2

N° : VOI/2021/257

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Objet : Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation de tous véhicules Avenue de la Gare et Chemin du Bout du Monde.

Le Maire de la Ville d'ISSOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ROUX chargée des travaux.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la sécurité publique, à la libre circulation des personnes et des biens et au bon déroulement des travaux.

Arrête

Article 1 :

Annule et remplace l'arrêté VOI/2021/251 en date du 13/12/21.

Article 2 :

Afin de pouvoir réaliser des sondages pour le réseau de chaleur, la chaussée sera rétrécie, la circulation se fera sur une unique voie à double sens, Avenue de la Gare, pendant la période **du LUNDI 31 JANVIER 2022 A 8H00 AU VENDREDI 04 MARS 2022 A 17H00.**

Article 3 :

Afin de pouvoir réaliser des sondages pour le réseau de chaleur, la circulation sera barrée, Chemin du Bout du Monde, et seulement accessible aux riverains, pendant la période **du LUNDI 03 JANVIER 2022 A 8H00 AU VENDREDI 25 MARS 2022 A 17H00.**

Article 4 :

Pendant les travaux le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 5 :

Par dérogation, les véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, et ceux de l'entreprise chargée des travaux, sont dispensés d'interdictions.

Article 6 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation temporaire dont la mise en place et la maintenance seront assurées par l'entreprise chargée des travaux, ainsi que par la publication du présent arrêté dans la presse locale.

Article 7 :

Pour application :

Le Chef de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie d'Issoire, Le Directeur de l'entreprise chargée des travaux et le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour information :

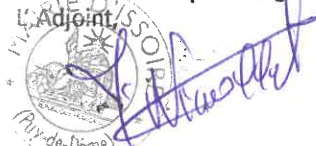
La montagne

Le Chef du centre de secours d'Issoire,

Le SAMU.

Issoire, le 20/12/2021

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint,

Michel NICOLLET

Date Notification : le 21/12/2021

Date Affichage : le 21/12/21 -